Le DAccE à l'École Notre-Dame

Informations aux parents • 2026-2027

Un Dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) est disponible pour chaque enfant. Il rassemble ses informations administratives et retrace son parcours scolaire.

Le volet consacré au suivi pédagogique est complété uniquement lorsqu'un enfant rencontre des difficultés d'apprentissage persistantes. L'équipe éducative y indique les difficultés observées, les forces de l'enfant et les actions de soutien mises en place.

Le DAccE facilite le partage des informations utiles entre l'équipe éducative, le Centre PMS et les parents. Il accompagne l'élève tout au long de son parcours, même en cas de changement d'école.

Les dates importantes en 2026-2027

Consultation des bilans de synthèse

Pour les enfants concernés par un suivi pédagogique, les bilans seront accessibles aux parents à partir des dates suivantes :

- **14 novembre 2026** — premier bilan
- **13 mars 2027** — deuxième bilan
- **30 juin 2027** — troisième bilan

Maintien exceptionnel en troisième maternelle

Les parents peuvent introduire une demande du 26 mars au 9 avril 2027. Un recours éventuel peut être introduit jusqu'au 4 juin 2027.

Maintien exceptionnel dans le tronc commun et CEB

Les décisions de maintien sont encodées par l'école du 31 mai au 30 juin 2027 à midi. Les parents concernés peuvent être invités à une concertation les 1er et 2 juillet 2027, notamment en cas de maintien ou de refus d'octroi du CEB. En cas de maintien, ils peuvent communiquer leur position du 30 juin 2027 à 12 h 01 au 9 juillet 2027.

Un dialogue avant toute décision

Ces échéances correspondent aux étapes officielles des procédures. Elles ne remplacent pas les échanges préalables : les familles concernées sont informées et associées à la réflexion avec les enseignants et, si nécessaire, les autres intervenants.

Comment consulter le DAccE ?

Les parents peuvent consulter le dossier de leur enfant via Mon Espace, le guichet numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou auprès de l'école ou du Centre PMS. Pour en savoir plus sur l'accès au dossier, les droits des parents et la confidentialité : www.enseignement.be/dacce.

Notre objectif reste avant tout d'accompagner chaque enfant au mieux, en tenant compte de ses besoins, de ses ressources et de son rythme d'apprentissage, tout en respectant les procédures administratives en vigueur.